

09 juin 2016 -16:58

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2016](#)

Fedasil : optimalisation du réseau d'accueil

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé formellement la prolongation des sites d'accueil d'Arlon et de Lommel ainsi que le site planifié à Louvain comme centre d'accueil spécialisé pour profils médicaux.

En raison de la forte diminution du flux entrant depuis début 2016, le taux d'occupation dans le réseau d'accueil a fortement diminué et est même descendu sous le seuil critique de 94%, qui représente le degré de saturation.

Le Conseil des ministres a dès lors décidé de prolonger l'exploitation du site d'Arlon, pour une capacité de 970 personnes, jusqu'au 30 juin 2016 et de le garder jusqu'à ce qu'il soit formellement décidé de fermer le site dans le cadre d'un plan global de réduction.

Le Parelstrand, parc récréatif de Oostappen, à Lommel a été désigné comme endroit d'accueil pour demandeurs d'asile par le Conseil des ministres du 23 décembre 2015, pour une période allant du 4 janvier 2015 au 1er avril 2016. Fin avril, tous les bénéficiaires encore présents ont été transférés vers d'autres sites d'accueil. Compte tenu du dépassement de l'exploitation d'un mois par rapport à la décision initiale, le Conseil des ministres a approuvé formellement la prolongation du site de Lommel avec une capacité de 750 personnes, pour un mois, jusqu'au 30 avril 2016.

Enfin, le Conseil des ministres a approuvé l'utilisation du site de l'hôpital Sint-Elisabeth de Louvain, pour les deux prochaines années, comme centre d'accueil spécialisé pour les personnes ayant des besoins médicaux, avec une capacité de 50 places. Fedasil a toujours exploité des places médicales et peut utiliser cette expertise pour développer une coopération professionnelle avec les hôpitaux de Louvain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique